

Etablissement de la liste d'aptitude pour l'accès dans les niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier

Annexe IV du statut

Epreuve 2 (article 8)

« Une épreuve sur le secteur de l'artisanat, l'organisation et le fonctionnement des chambres de métiers et de l'artisanat, comportant un exposé de dix minutes sur une question tirée au sort par le candidat sur une liste de sujets établie par le jury en fonction du programme de l'épreuve, et un entretien sur les autres questions énoncées dans ce programme (durée : vingt minutes ; coefficient 3) ». Temps de préparation : trente minutes.

Exemples de questions soumises aux candidats au cours des précédentes sessions :

- Tutelle et contrôle des CMA
- Le financement des CMA. Comment voyez-vous son évolution ?
- Sous quels statuts le conjoint d'un entrepreneur peut-il participer à l'activité de l'entreprise artisanale ?



Epreuve 3 (article 8)

« Un entretien sur la fonction de directeur de services, de catégorie cadre supérieur, des chambres de métiers et de l'artisanat dans l'option choisie par le candidat, à partir d'un exposé de dix minutes sur une question tirée au sort par le candidat sur une liste de sujets établie par le jury permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les fonctions pour lesquelles il postule et de valoriser l'éventuelle expérience acquise dans le réseau (durée vingt minutes ; coefficient 3). ». Temps de préparation : trente minutes

Exemples de questions soumises aux candidats au cours des précédentes sessions :

Option : directeur des services de développement économique, directeur régional de développement économique

- Actions individuelles et actions collectives. Faut-il les privilégier toutes les deux ? Comment les concevoir et avec qui ?
- Quelle stratégie de développement territorial pour les CMA ?
- Internet, la e-boutique, le e-commerce, nouvelles relations commerciales. Qu'en pensez-vous ?

Option : directeur de centre de formation, directeur régional de la formation

- Formation diplômante et formation qualifiante. Avantages et inconvénients. Leur résonance respective.
- La VAE est-elle une méthode fiable pour délivrer un diplôme ou un titre ?
- Service apprentissage, CAD, bourse de l'apprentissage. Comment mettre en harmonie et optimiser les services à rendre aux entreprises et au grand public ?

Option : directeur des services administratif et/ou financier

- Plan comptable et présentation des comptes : définir la notion, quel plan comptable est applicable aux CMA. Quelles sont les contraintes de présentations et de validation des comptes par la tutelle
- Fiscalité des CMA : Quel est le régime fiscal applicable aux CMA ? Quels sont les critères d'assujettissement à la TVA ? L'impôt sur les sociétés peut-il s'appliquer aux CMA ?
- L'organisation à mettre en œuvre pour l'évaluation des collaborateurs dans le cadre des entretiens annuels.

